

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

ISSN 1245-0286

Congrès de la FSU : contributions du courant Front Unique

Les directions de la FSU et du SNUipp ont refusé de combattre la loi Rilhac

Après un long parcours législatif, la proposition de loi sur la direction d'école pourrait être adoptée dès le 13 décembre permettant sa promulgation. Son principal objectif : opérer un changement radical dans le fonctionnement des écoles primaires en dotant leur directrice d'une « autorité » dite « fonctionnelle ». Si ce caractère « fonctionnel » est encore mal défini, ce qui compte, c'est l'instauration de cette « autorité » qui sera précisée par décrets.

Ce serait un bouleversement historique, avec désormais, des directeurs supérieurs hiérarchiques de leurs collègues.

Et ainsi, un objectif de longue date des gouvernements successifs pourrait se réaliser. Mais surtout, contrairement aux offensives précédentes, celle-ci n'aurait provoqué aucune mobilisation à la mesure de l'attaque.

Qui porterait la responsabilité de cette défaite sans combat ?

C'est bien sûr ceux chargés de susciter la mobilisation : les responsables du SNUipp, principal syndicat des instits et les dirigeants de notre fédération. A aucun moment, n'a été envisagée une réelle mobilisation à la hauteur des enjeux. La direction du SNUipp s'est contentée, pour l'essentiel, de s'adresser aux parlementaires pour leur demander de ne pas voter la loi « *en l'état* », bref d'améliorer une loi de guerre contre les enseignants. Aucune campagne de mobilisation pour le retrait de la loi Rilhac (le mot « retrait » étant banni), aucune perspective de manifestation nationale pour empêcher le vote de la loi comme le courant Front unique l'avait proposé en mars au CN de la FSU. Et, in extremis, et comme si la division parmi les équipes enseignantes était déjà anticipée, une pétition réservée aux seuls directeurs, et destinée, à propos de la loi, à « *peser sur les discussions à venir sur sa déclinaison concrète par le ministère* ».

A Marseille, contre l'expérimentation de Macron, plus de 80 équipes d'écoles ont annoncé boycotter ce dispositif. Les instits de Marseille ont ainsi prouvé qu'ils étaient disposés à se mobiliser.

Alors, face aux violentes déclarations de guerre du gouvernement contre les enseignants des écoles (loi Rilhac et expérimentation-Macron à Marseille),

les responsables du SNUipp et de la FSU doivent enfin :

- **rompre avec le gouvernement,**
- **quitter les groupes de travail sur la direction**
- **et engager la mobilisation de toute la profession pour le retrait (l'abrogation) de la loi Rilhac et de l'expérimentation de Marseille.**

Yannick Blégent, Front Unique SNUipp 63

Sans appel national au boycott des projets locaux d'évaluation (PLE), les enseignants sont restés isolés dans leur établissement

Avec le PLE, Blanquer parachève la liquidation du baccalauréat, dans le cadre d'une autonomie toujours plus grande des établissements. Les enseignants doivent en effet élaborer eux-mêmes, lycée par lycée, les nouvelles modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle continu. Celles-ci seront donc propres à chaque lycée. Tout le monde comprend que le caractère national du diplôme n'existe plus, transformé en « **diplôme maison** ». Le PLE a aussi pour effet de **liquider la liberté pédagogique** des enseignants, en les soumettant étroitement au ministère et aux autorités locales.

Dans de nombreux établissements, **les enseignants ont manifesté leur volonté de voir le projet rejeté**. Dans certains, ils sont allés jusqu'à boycotter les demi-journées de concertation pour l'élaboration du PLE (au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand notamment). Mais sans **appel national au boycott** permettant de mener un combat uni, ces boycotts sont restés cantonnés à certains établissements.

Refusant d'appeler à ce boycott, la direction nationale du Snes y a opposé un « **Guide syndical pratique sur le projet d'évaluation locale** ». On peut y lire justement que le PLE est « *un outil de plus pour la casse* ».

engagée de l'Éducation nationale », « ... de contractualisation », « ... de casse du diplôme national », etc... Pourtant, le guide propose ses propres « *préconisations à faire valoir dans les réunions des lycées* ». En d'autres termes, obtenir un bon PLE, et non le retrait de celui-ci, de manière parfaitement contradictoire avec l'affirmation dans les publications du SNES d'une volonté de « **retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes** » (L'US n° 811 p.4) !

Aujourd'hui, alors que les collègues subissent quotidiennement les effets de la réforme Blanquer, et pas seulement concernant le contrôle continu, la direction nationale du SNES poursuit sa participation au « Comité de suivi de la Réforme ».

- Comment écrire d'un côté, retour au bac national, et pratiquement, de l'autre, demander aux collègues d'écrire eux-mêmes de bonnes modalités de contrôle continu dans chaque établissement ?

- Comment prétendre combattre la réforme, se prononcer pour son abrogation, et continuer de participer à une instance qui n'a d'autre but que suivre son application ?

Une exigence s'impose : rompre avec le gouvernement, c'est-à-dire **quitter immédiatement le Comité de suivi de la Réforme !**

Olivier Rougerie, Front Unique SNES 63

Comment enrayer la marche à la destruction de l'ESR ?

Les conditions d'étude et de travail à l'université se dégradent à grande vitesse. Les universités accumulent les plans d'austérité et profitent du distanciel pour gérer la pénurie.

Le budget 2022 vient d'être adopté, il entérine un sous financement chronique, destructeur de l'ESR. Ainsi il ne couvre pas l'augmentation de salaire lié à la progression de carrière (le GVT), mais prévoit de financer la montée en puissance des primes. Il n'y aura pas de création de titulaires mais des milliers de contrats précaires. L'ANR, qui orchestre le financement par appels à projet, se paie la part du lion. A aucun moment nos syndicats n'ont combattu ce budget, qui est tel que la LPR l'a programmé. Cette loi a été massivement rejetée car son objectif est d'en finir avec notre statut de fonctionnaire, ses emplois pérennes, les grilles indiciaires, les dotations récurrentes à la recherche et aux formations, d'en finir avec les diplômes nationaux et toute référence au financement des universités sur la base du nombre d'étudiants.

Ses décrets d'application se multiplient et ne laissent aucune illusion, le gouvernement veut aller très vite au bout de ses plans :

- Création du contrat doctoral de droit privé, du contrat de projet qui pourra être rompu à tout moment, des chaires de professeur junior ;

- Instauration du salaire au mérite avec le RIPEC ;

- Vérification par l'HCERES du respect des critères de la LPR dans toutes les évaluations des labos, des personnels, des formations pour en faire dépendre les allocations de moyens ;

- Création d'un comité pour « intégrité scientifique » sous la coupe de l'HCERES, nouvelle menace contre les libertés académiques ;

Les textes défilent à un train d'enfer dans les instances de dialogue social : CNESER, Comités Techniques, bilatérales, CA ..., et ce, dans le plus grand silence des directions syndicales. Celles-ci s'offusquent parfois d'un détail, mais peu importe au gouvernement : que ces instances approuvent, amendent ou refusent, ce qui compte, c'est que les représentants syndicaux jouent le jeu, fassent comme s'il s'agissait de discuter des revendications.

Comment combattre dans ces conditions ?

Les directions syndicales doivent rompre ce silence complice, quitter les instances qui valident les projets de décrets, et en exiger le retrait. Ainsi s'ouvrirait une perspective de mobilisation dans l'ESR contre ces plans destructeurs.

Marie-Claire Saint-Lager, Front Unique SNCS 38

La direction de la FSU doit quitter sans délai la « conférence salariale FP » qui vise à liquider la grille de rémunération basée sur le point d'indice

Rien dans *Pour* de septembre et d'octobre sur cette « conférence » qui débutait le 17 septembre. A peine évoquée en novembre ainsi : « *La ministre (...) a initié un processus de « conférence salariale », mais en affirmant qu'il n'était pas destiné à produire d'effets concrets avant 2023. La FSU estime donc que ce processus ne saurait rendre inutiles ou caduques des mesures urgentes destinées à améliorer le pouvoir d'achat (...)* ». Circulez y a rien à voir !!!

Or dans un communiqué intersyndical, le 16 novembre, qui évoque un possible retrait de la conférence, on trouve cet aveu : « *Il n'est donc pas question que nous abandonnions aussi peu que ce soit notre exigence*

d'une revalorisation forte et urgente du point d'indice, **ce que la conférence exclut complètement de ses compétences** ».

Mais l'intersyndicale omet de décliner le contenu des « compétences » liées au blocage du point d'indice : la destruction de la grille et la liquidation du point d'indice bases de l'unité des fonctionnaires.

La ministre répond : " *Je vous réunirai le 9 décembre (...) pour aborder les enjeux de pouvoir d'achat de court terme* » concluant : « **Je sais donc pouvoir compter pleinement sur votre engagement dans ces travaux (...)** ». La confiance de la ministre dans ses « partenaires » n'était pas usurpée : B.Teste s'empresse d'annoncer la participation à la réunion du 9 : « *Dans l'intersyndicale CGT-Solidaires-FSU, l'idée semble se dessiner d'annoncer un départ du processus à l'occasion de cette réunion du 9 décembre* ». On ira donc le 9 et peut être alors ?...

Quoi qu'il en soit, à l'issue de la rencontre du 9, la ministre pourra se targuer d'avoir pu réaliser l'essentiel de ses travaux, dont la conclusion était comme d'habitude connue à l'avance, avec la participation des « partenaires sociaux », plus que jamais « partenaires ».

Il appartiendra aux congrès (départementaux et national) de tirer les enseignements de la contradiction désastreuse entre les affirmations de principe que l'on lit par exemple dans le thème 2 : « *La FSU continue de revendiquer une revalorisation des agent-es de la FP par l'intermédiaire des grilles de carrière et de la valeur du point d'indice, seules garanties contre l'arbitraire* » et la participation à une conférence dont les objectifs assumés sont la mise à mort de cette pièce maîtresse de notre statut.

Jean-Michel Spinazze, Front Unique SNES 30

Le soutien à la manifestation policière du 19 Mai : inacceptable !

Le 19 Mai, à l'appel de tous les syndicats de flics, se tenait une manifestation à l'Assemblée Nationale. Au premier rang Darmanin, le ministre de l'intérieur. Parmi les manifestants, Faure, Roussel, Jadot côtoyaient Bardella du RN. La manifestation y a flétri le « laxisme de la justice » et réclamé davantage de moyens.

La direction nationale de la FSU sous le titre « Communiqué de la la FSU du 14 Mai 2021 » a appelé à cette manifestation aux relents caractéristiques, sous couvert de reproduction du « *communiqué de la branche intérieure du SNUITAM* » :

« *...nous nous joindrons (...) au rassemblement Citoyen de soutien à la Police Républicaine du 19 Mai prochain. (...). De même, nous invitons tous nos collègues, d'initiative, avec les citoyens, solidaires, à se rassembler sur l'ensemble du territoire ...* »

C'est inadmissible !

Depuis, les « revendications » des syndicats de police ont été largement satisfaites dans le budget 2022.

Le rapporteur LREM à l'Assemblée nationale déclare :

Les crédits demandés pour la mission Sécurités connaissent une progression sensible en 2022, atteignant 22,7 milliards d'euros en autorisations d'engagement, en hausse de 6,8 %, et 21,6 milliards d'euros en crédits de paiement, en hausse de 4,2 %. La programmation 2022 marque ainsi une accélération de la tendance haussière (...). Les efforts auront été particulièrement massifs en termes de recrutement. ... le Président de la République a ainsi appelé à un doublement, en dix ans, de la présence des policiers et gendarmes sur la voie publique. »

A l'inverse dans le même budget, Le Monde du 21/09 « *En euros, (le) coût moyen par étudiant pour l'État, (est) en baisse pour la sixième année d'affilée (- 7,9 % depuis 2009). 1935 : Nombre de postes d'enseignants-chercheurs ouvert au recrutement en 2021 (3613 en 2011, soit - 46%)* »

Tel est le budget Macron. La place de la FSU est du côté d'Adama Traoré et de toutes les victimes des violences policières et non du côté de l'appareil policier qui les perpétue, du côté des travailleurs et de la jeunesse antillaise en révolte contre l'État colonial et non du côté du GIGN et du RAID, du côté des migrants noyés au large de Calais et non de ceux qui les matraquent et détruisent leur campement.

60 ans après que la police « républicaine » ait balancé par dessus Seine et assassiné des centaines de travailleurs algériens qui manifestaient contre le couvre feu, cela doit être dit.

Roland Michel, Front Unique SNES 63

Antilles : pour le retrait des forces de répression coloniales et la réintégration immédiate des personnels suspendus

Les Antilles françaises connaissent depuis plusieurs semaines une mobilisation très importante contre l'obligation vaccinale des professionnels de secours et de santé. D'abord en Guadeloupe puis en Martinique, les travailleurs se sont mobilisés pour exiger la réintégration des agents non vaccinés mis à pied alors même que le délabrement de l'Hôpital public dépasse largement celui subi en métropole.

Malgré un niveau de vaccination des soignants approchant de 90%, comment comprendre cette mobilisation contre les conséquences de la loi du 5 août 2021 ? Parce que la santé des Antillais a été sacrifiée sur l'autel des profits des propriétaires de bananeraies jusqu'au milieu des années 1990, par l'utilisation de l'insecticide hautement cancérigène Chlordécone, près de 20 ans après son interdiction ailleurs dans le monde. La crainte d'un nouvel empoisonnement est palpable.

Depuis le 22 novembre, le gouvernement Macron-Castex-Darmanin a envoyé le RAID et le GIGN, forces anti-terroristes, pour réprimer le mouvement de grève.

L'État français est responsable de la situation et de son pourrissement par son mépris tout colonial envers les Antilles. Taux de chômage de 60% chez les moins de 30 ans, délabrement des services publics et du réseau d'eau potable, non remboursement par la Sécurité Sociale d'une partie des examens de suivi lié aux conséquences de l'empoisonnement au Chlordécone.

Le 25 novembre, la FSU a tourné le dos aux travailleurs antillais en appelant à l'ouverture de négociations dans le cadre de la répression engagée par le gouvernement.

Après avoir appelé à la levée des barrages, l'intersyndicale a signé, le 27 novembre, un « accord de méthode » avec l'État colonial français qui n'a rien lâché et dont la seule réponse est la répression.

Pour permettre la satisfaction des exigences des travailleurs de Guadeloupe et de Martinique, il faut combattre pour que, en Métropole, le soutien aux travailleurs et à la jeunesse antillaise se traduise par le combat pour que les organisations du mouvement ouvrier se prononcent dans l'unité :

- Pour le retrait de l'appareil de répression de l'État colonial en particulier le RAID et le GIGN
- Pour la réintégration immédiate et sans condition des personnels suspendus

Edouard CHUZEVILLE, Front Unique SNES 69

Face à la menace d'une nouvelle « Nakba » en Palestine, la FSU doit se placer du côté du peuple palestinien, peuple opprimé, contre l'Etat colonial et raciste d'Israël

Le 18 mai dernier, les masses de toute la Palestine historique sont parvenues malgré tous les obstacles à exprimer leur unité historique à travers une journée de grève générale massive : pour la libération de toute la Palestine, pour le droit au retour de tous les réfugiés.

De son côté, l'État d'Israël, en organisant l'expulsion des palestiniens de Jérusalem-Est, en permettant à des centaines de milliers de colons de s'installer en Cisjordanie, en meurtrissant toujours plus la bande de Gaza, ne cache pas son objectif : provoquer une nouvelle Naqba (« catastrophe » de 1948).

Que le gouvernement israélien ait changé récemment, après des élections qui ont conforté une large majorité parlementaire au Likoud et aux partis situés à sa droite, ne modifie rien à cet égard.

Cette offensive n'est pas davantage en contradiction avec le défunt « processus » d'Oslo/Washington : elle en constitue le prolongement. Ce « processus » a permis de liquider largement l'OLP et le Fatah dans une « Autorité » et une police palestiniennes conçues dès l'origine comme des suppléments d'Israël. Aucun accord n'a jamais mentionné la possibilité que fût proclamé un « Etat palestinien ».

En juillet, l'assassinat d'un opposant à Mahmoud Abbas par la police de ce dernier a provoqué des manifestations à Ramallah : Abbas les a violemment réprimées. Pas un jour, la « coopération sécuritaire » entre l'Autorité palestinienne et Israël n'a, elle, cessé.

Quant à la « communauté internationale », celle des parrains et alliés impérialistes d'Israël, il n'est pas nécessaire de longs développements pour constater quelle est sa position invariable : celle du soutien continu à l'Etat sioniste, martelé en toutes occasions.

Dans cette situation dramatique, le rôle de la FSU n'est pas de déplorer que le « processus de paix » serait devenu « caduc » (thème 3)... pour aussitôt vouloir le faire renaître de ses cendres.

Au contraire, le congrès doit renouer avec les traditions de la lutte anticoloniale en affirmant que la FSU se place inconditionnellement du côté du peuple palestinien, peuple opprimé, contre l'État d'Israël, raciste et colonial. Une position dont le prolongement pratique doit être, pour commencer, de soutenir et d'appeler au boycott de l'État d'Israël.

Yvon Bréda, Front Unique SNES 59